

MISE EN ŒUVRE DU SAGE DU BASSIN DE LA SARTHE AVAL

RAPPORT D'ACTIVITE 2025

VALIDE AU 30 JANVIER 2026

1 - Présentation du SAGE et rappel du contexte	2
2 - Présentation des activités de la Commission locale de l'eau.....	8
3 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation de la CLE	11
4 - Mise en œuvre opérationnelle du SAGE.....	14
5 - Actions de communication.....	15
6 - Budget et financement.....	16
7 - Analyse, bilan et perspectives.....	19



Photo prise sur la Sarthe aval au niveau de la commune de Dureil (72) via le drone acquis par le SBS (août 2021)

COMMISSION LOCALE DE L'EAU • SAGE SARTHE AVAL

Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe

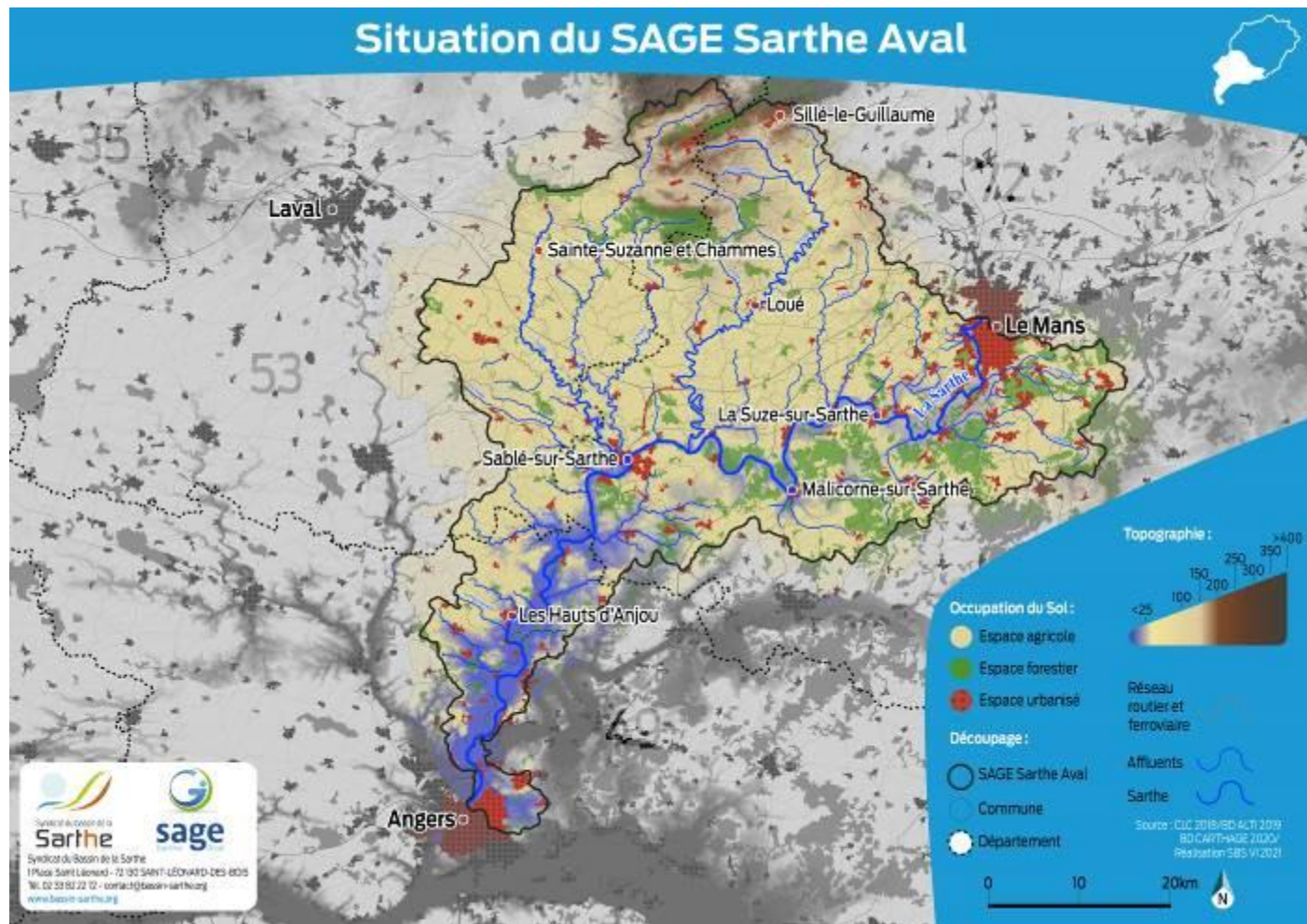
1 Place Saint Léonard • 72130 Saint-Léonard-des-Bois

Tél. 07 43 36 12 64 • contact@bassin-sarthe.org

www.bassin-sarthe.org

1 – PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 – Le bassin versant de la Sarthe Aval, périmètre du SAGE



D'une superficie de 2 730 km², le bassin versant de la Sarthe Aval est situé dans la région des Pays de la Loire. Il est à cheval sur trois départements : la Sarthe (112 communes), la Mayenne (45 communes) et le Maine-et-Loire (18 communes). Au total, 175 communes sont situées sur ce territoire, qui compte environ 260 000 habitants.

Le bassin versant de la Sarthe Aval fait partie du bassin versant de la rivière Sarthe (près de 600 communes, 8 000 km²). Il comprend la rivière de la Sarthe et ses affluents en aval de sa confluence avec l'Huisne (au Mans) jusqu'à sa confluence avec la Mayenne, en amont d'Angers. Longue de 135 km, la rivière Sarthe Aval est alimentée par près de 2 250 km de cours d'eau. Elle conflue en rive gauche avec le Loir, au cœur des basses vallées angevines, puis avec la Mayenne en rive droite, donnant naissance à la Maine. Enfin, après un parcours de 12 km, la Maine se jette dans la Loire, fleuve à l'embouchure dans l'océan Atlantique.

1.2 – Masses d'eau concernées (objectif environnemental, évaluation et paramètres déclassants)

La dernière évaluation des masses d'eau validée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne a été publiée fin 2019, et se base sur l'analyse de données réalisée en 2017. Cette évaluation redécoupe le bassin versant de Sarthe aval en 30 masses d'eau superficielle (contre 31 lors de la précédente évaluation de 2013).

L'état écologique évalué en 2017 est réparti ainsi :

- 1 masse d'eau est en bon état ;
- 17 sont en état moyen ;
- 4 sont en état médiocre ;
- 8 sont état mauvais.

60 % des masses d'eau sont autour de la limite bon / moyen état et 40 % sont dégradés (état médiocre ou mauvais). Le tableau de l'état écologique évalué en 2017 est détaillé par masse d'eau en page suivante.

A noter que cette évaluation est en cours de révision depuis 2025, en vue du prochain SDAGE 2028-2033.

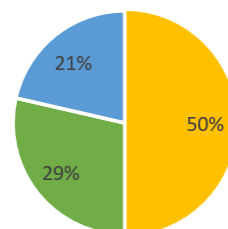
1.3 – Périmètre, Commission locale de l'eau et historique du SAGE

Le périmètre du SAGE a été arrêté le 16 juillet 2009.

La Commission locale de l'eau (CLE), dont la composition a été arrêtée initialement le 25 novembre 2010 par le Préfet de la Sarthe (coordonnateur du SAGE), a été renouvelée le 6 février 2024.

La CLE compte 56 membres répartis en trois collèges :

- Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : **28 membres.**
- Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations : **16 membres.**
- Collège de l'État et des établissements publics : **12 membres.**



Un bureau de la CLE a été mis en place avec 24 membres.

La séance plénière de réinstallation de la CLE le 12 mars 2024 a acté la gouvernance suivante :

- **Présidence** : M. Antoine D'AMECOURT (CdC de Sablé-sur-Sarthe).
- **3 Vice-présidents** :
 - o 1^{ère} VP : Mme Adélaïde DEJARDIN (CdC des Coëvrons),
 - o 2^{ème} VP : M. Daniel CHEVALIER (conseil départemental de la Sarthe) ;
 - o 3^{ème} VP : M. Marc-Antoine DRIANCOURT (CdC des Vallées du Haut-Anjou).



De gauche à droite : M. Driancourt, M. d'Amécourt, Mme Dejardin et M. Chevalier.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 juillet 2020 et est depuis en phase de mise en œuvre.

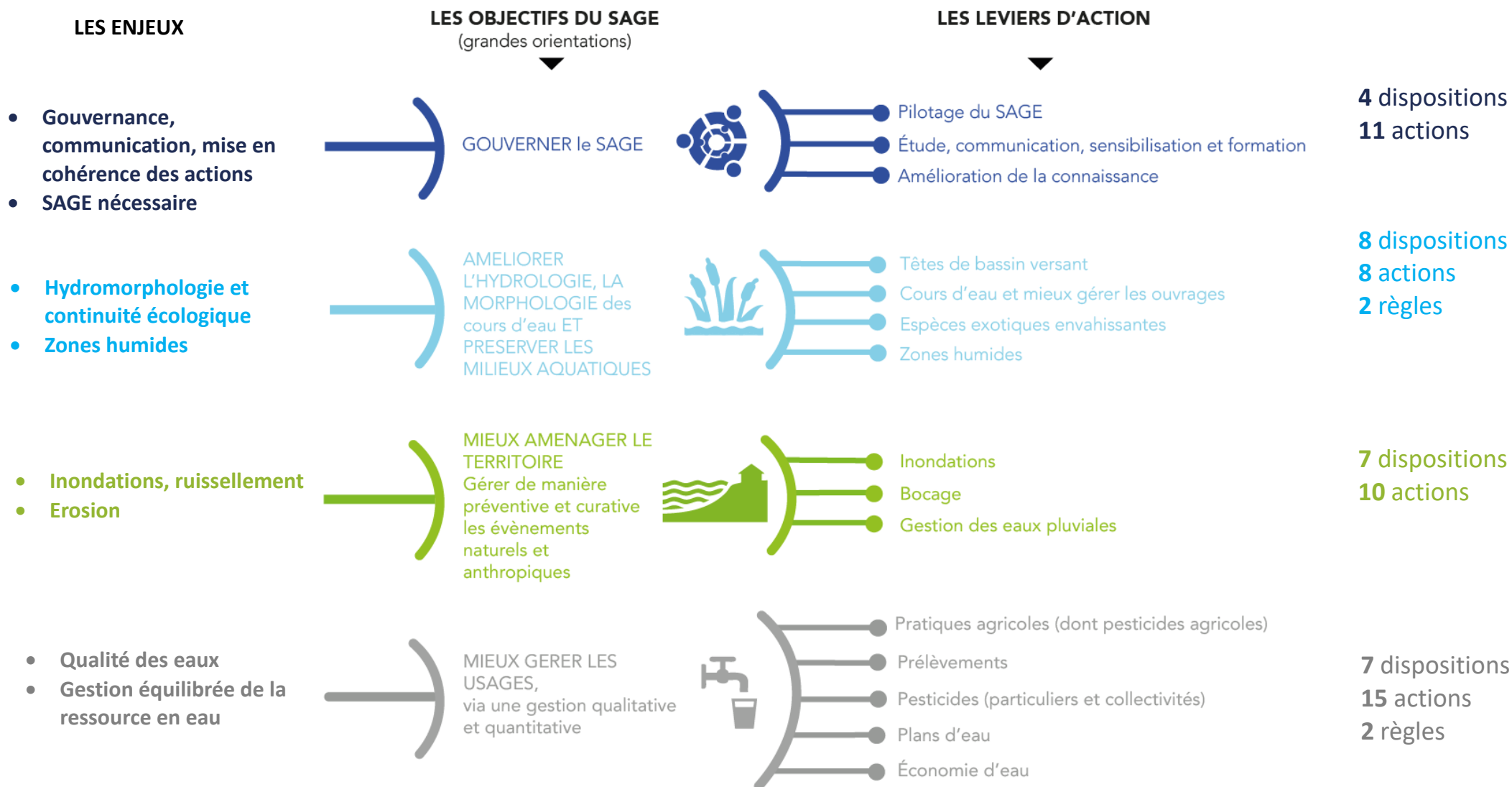
1.4 – Enjeux de l'eau identifiés sur le bassin versant et objectifs du SAGE

Lors de la phase de diagnostic du SAGE, les enjeux du territoire et les objectifs ont été définis. Les objectifs ont été complétés lors de la phase du scénario tendanciel. Pour chaque objectif, la CLE a défini des leviers d'action. Au total le projet de SAGE comprend 74 mesures : 44 actions, 26 dispositions et 4 règles (cf. schéma page 5).

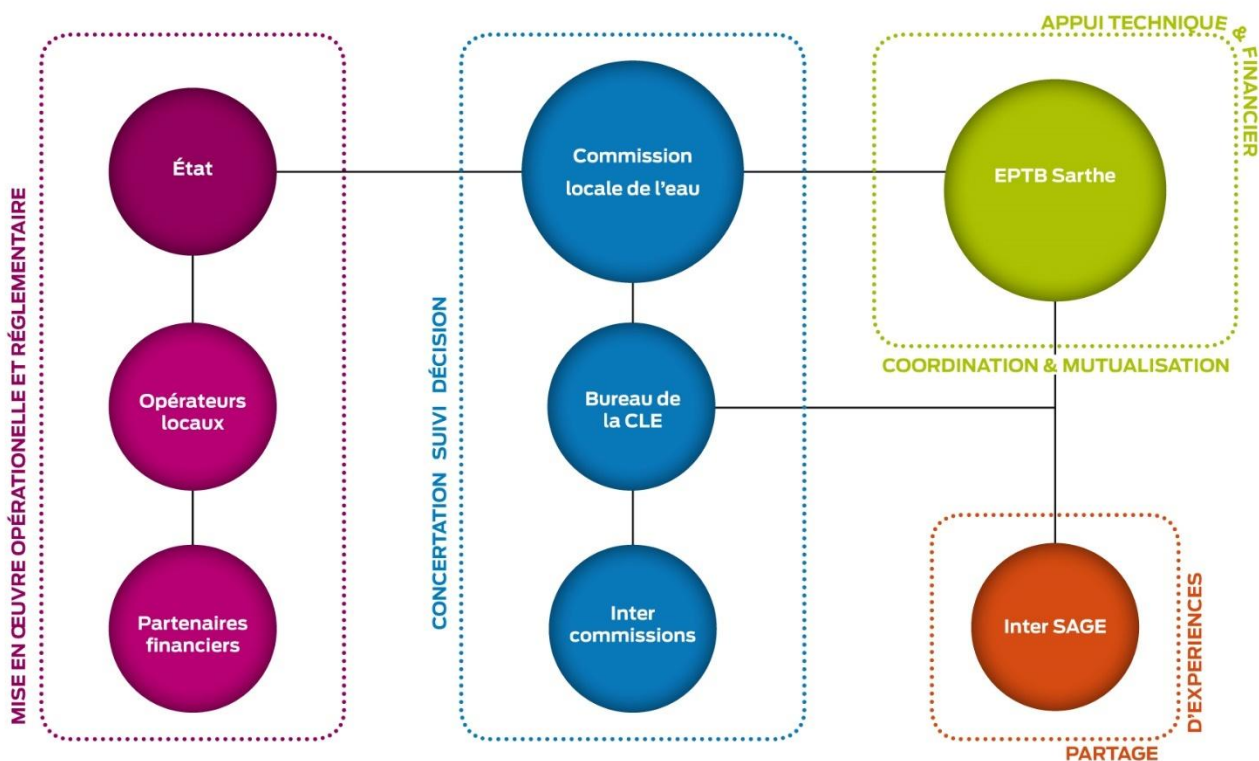
Classes de qualités 2017 de l'état écologique des cours d'eau du bassin de la Sarthe Aval par paramètre
(Code couleur de l'état : Très bon / Bon / moyen / médiocre / mauvais)

CODE	NOM	ETAT ECOLOGIQUE EVALUE EN 2017	CODE	NOM	ETAT ECOLOGIQUE EVALUE EN 2017
FRGR0456	LA SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE MANS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE	3	FRGR1131	LE BARAIZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0481	LA VEGRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS ROUEZ JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1132	LE RAU DE PARCE-SUR-SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR0482	LE ROULE CROTTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4	FRGR1139	LA VOUTONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR0483	LE RHONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1143	LA VEZANNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0485	LA GEE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1157	LE FESSARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0486	L'ERVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE TREULON	3	FRGR1162	LA BOUCHARDIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4
FRGR0487	L'ERVE DEPUIS LA CONFLUENCE DU TREULON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1165	LE VAULOGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR0488	LA VAIGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1169	LE RENOM ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0489	LE TREULON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERVE	3	FRGR1170	LE PREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0490	LA TAUDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1187	LES DEUX FONTS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR1072	LE PIRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1202	LA BUJERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR1085	LE PLESSIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4	FRGR1221	L'ORNE CHAMPENOISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4
FRGR1089	LA MARE-BOISSEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1262	LE PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VEGRE	2
FRGR1106	LE PRE LONG ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1271	LE VEGRONEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VEGRE	3
FRGR1108	LE MARGAS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1582	LA VEGRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A ROUEZ	3

Les enjeux et objectifs du SAGE définis par la CLE en phase d'élaboration :



1.5 – Organisation mise en place



© Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe - 2024

La structure porteuse de la CLE est l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe (EPTB Sarthe). Il résulte de la transformation du Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS), dont les statuts ont été arrêtés le 27 novembre 2017, en établissement public territorial de bassin. Cette transformation est intervenue par arrêté interpréfectoral le 5 août 2024. Son siège est situé à Saint-Léonard-des-Bois (Sarthe).

L'EPTB Sarthe est compétent sur l'ensemble du bassin versant de la rivière Sarthe : 8 020 km², 533 communes, 687 000 habitants, 5 départements (Sarthe, Orne, Mayenne, Eure-et-Loir, Maine-et-Loire) et 3 régions (Pays de la Loire, Normandie, Centre Val de Loire).

L'établissement exerce des missions relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique, au sens du 12° de l'article L211-7 du Code de l'environnement. Il permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités de ses collectivités membres en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation sur les deux items suivants.

- 1°) Études et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE
- 2°) Études, conseil, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations

L'EPTB Sarthe est administré par un comité syndical composé de 42 délégués élus en leur sein par les 22 intercommunalités membres. Son président est M. Daniel CHEVALIER (Communauté de communes du Pays Sabolien, vice-président de la CLE Sarthe Aval). Ses vice-présidents sont M. Pascal DELPIERRE (Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, président de la CLE Sarthe amont), M. Michel ODEAU (Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, président de la CLE Huisne) et M. Marcel MORTREAU (Communauté urbaine Le Mans Métropole)

En 2025, la Communauté de communes des Coëvrons (53) et la Communauté Urbaine d'Alençon (61-72) ont adhéré à l'EPTB Sarthe. Au 31 décembre 2025, les 22 intercommunalités membres de l'EPTB-Sarthe sont :

- Communauté de communes Sud Sarthe.
- Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.
- Communauté de communes du Pays Fléchois.
- Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe.

- EPTB**
Sarthe
cette eau qui nous lie Etablissement Public Territorial de Bassin

[illegible]

Le siège administratif de l'EPTB Sarthe est situé à Saint-Léonard-des-Bois (72). En 2025, l'établissement compte 7 agents (7 ETP).

Les missions des agents sont organisées autour de l'administration générale de l'établissement, la gestion des bassins versants, l'analyse territoriale via le système d'information géographique, la communication, l'acquisition de connaissances et la vulgarisation scientifique. Pour répondre au mieux à sa mission d'appui au territoire, l'EPTB Sarthe dispose ainsi d'une équipe aux compétences variées, dans les domaines de l'agronomie, de la qualité de l'eau, de la géomatique, de l'hydraulique, de l'animation et de la planification territoriale. Ces moyens sont mutualisés pour les trois SAGE.

Enfin, la recherche de cohérence avec les SAGE Sarthe amont et Huisne se traduit par les instances de partage d'expériences (inter CLE, réseaux techniques...) mises en place dans le cadre de l'Inter SAGE.

2 – PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2.1 – Séance plénière de la CLE et Comité de pilotage du PTGE

Une séance plénière de CLE et un comité de pilotage PTGE ont été organisés en 2025 :

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
30/06/2025 A Avoise (72)	31/56 (55%) dont : - Collège des élus : 15/28 (54%) - Collèges des usagers : 11/16 (69%) - Collège de l'État : 5/12 (42%)	- Validation des volumes prélevables issus de l'étude des volumes disponibles ainsi que de leur répartition par usages - Transmission des éléments de volumes prélevables à la préfecture de bassin Loire-Bretagne pour demande de prise d'arrêtés des volumes
Ordre du jour : 1. Validation des volumes prélevables pour la période de basses eaux selon deux sous-périodes (avril à juin et juillet à octobre) et leur répartition entre usages. 2. Présentation des résultats des études environnementales de la zone d'activités économiques des Mandrières (Communauté de communes du Pays Sabolien). 3. Prévention des inondations : bilan du programme d'études préalable au PAPI et information sur la préparation du PAPI complet du bassin de la Sarthe.		

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
21/11/2025 A Avoise(72)	29/56 (52%) dont : - Collège des élus : 12/28 (43%) - Collèges des usagers : 10/16 (63%) - Collège de l'État : 7/12 (58%)	- Validation de la feuille de route de la CLE et transmission à l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Information de la récente obligation d'étude socio-économique pour arrêt des volumes prélevables sur le territoire du SDAGE - Avis favorable donné au projet des Mandrières en lien avec l'article 2 du règlement du SAGE relatif à l'interdiction de destruction de zones humides
Ordre du jour : 1. Proposition de Feuille de route de la Commission Locale de l'Eau 2. Actualité quantitative du bassin Loire-Bretagne et évolution de définition des Volumes Prélevables 3. Études Socio-économiques et déclinaisons sur le bassin Sarthe aval 4. Campagne 2025 de gestion mandataire de l'OUGC 5. Projet d'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope de l'Écrevisse à pattes blanches 6. Projet d'aménagement de la zone d'activité des Mandrières (Communauté de communes du Pays Sabolien) 7. Point d'information Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) de l'irrigation Sarthe aval		

2.2 – Réunion du bureau de la CLE

Aucune réunion de bureau de la CLE n'a été organisée en 2025. Au vu de la mise en œuvre actuelle, le fonctionnement de la CLE privilégie les commissions thématiques et les instances de travail du PTGE Sarthe aval.

2.3 – Commissions thématiques de mise en œuvre du SAGE et instances de travail PTGE

Les commissions thématiques créées en 2021 pour la mise en œuvre du SAGE, ont été adaptées avec l'avancement des sujets quantitatifs notamment :

- le groupe de travail sur la gestion coordonnée des ouvrages se poursuit une fois par an. Ce groupe est pilotée par la Vice-présidente de la CLE, Mme Dejardin.
- le groupe de travail sur les économies d'eau vise à rassembler les acteurs du territoire portant des actions de sensibilisation sur cette thématique pour partager l'expérience de chacun. Il est piloté par le Vice-Président M. Driancourt

- la commission quantitative, pilotée par le Vice-président M. Chevalier, a donné place au COPIL PTGE (cf. plus haut) décliné avec deux instances de travail :
 - o le groupe de travail comprenant des membres volontaires au sein du COPIL pour suivre les études quantitatives,
 - o le comité technique qui comprend les services de l'Etat.

Commission thématique	Date et lieu	Objet
Groupe de Travail gestion coordonnée des ouvrages	25/02 en visio pour le bilan du 4 ^{ème} hiver 2024-2025	Objectif du groupe de travail : accompagner les propriétaires pour la mise en place de la gestion coordonnée des ouvrages sur la Vaige, l'Erve et la Vègre (article n°1 du Règlement du SAGE Sarthe aval).
Membres du groupe de travail « ouvrages » : - 3 élus de la CLE - 2 usagers de la CLE (Asso des moulins 72 et 53) - 4 représentants du collège de l'Etat de la CLE (OFB 72 et 53, DDT 72 et 53) - 2 syndicats de rivière du territoire concernés (SBEMS et SMVDFG) : techniciens et élus - et associer ponctuellement : DREAL PDL, Agence de l'eau, fédérations de pêches 72 et 53		

Commission thématique	Date et lieu	Objet
Groupe de travail « Economies d'eau »	Pas de réunion en 2025	Après deux échanges en visio courant 2023 pour mettre en place ce groupe, une réunion de partage d'expérience entre tous les acteurs recensés a eu lieu en présentiel en 2024. Objectif du GT Eco d'eau : recenser les actions d'économies d'eau déjà existantes sur le territoire ou chez les voisins, proposer un plan d'actions sur Sarthe aval et suivre la mise en œuvre de ces actions.
Membres du groupe de travail : - 2 élus de la CLE - 4 usagers de la CLE (UFC Que Choisir, Chambre d'agriculture 72, Sarthe nature environnement, Chambre de commerces et d'industries) - 3 représentants du collège de l'Etat de la CLE DDT 49, DDT 53, DREAL PDL) - ainsi que les agents des départements CD49 et CD53 qui ont aussi des actions d'économies d'eau en cours.		

Commission thématique	Date et lieu	Objet
Comité de suivi Technique (COTECH) du PTGE par les services de l'État et réunions de travail inter DDT	6 réunions en visio et format hybride : - 10/01 - 06/02 - 03/03 - 05/06 - 18/09 - 12/11	Objectif : accompagner la démarche PTGE sur le volet technique et s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des attentes des financeurs et autres services de l'État.
Membres du COTECH PTGE parmi les services de l'Etat : - EPTB Sarthe - Agence de l'Eau Loire-Bretagne - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - Office Français de la Biodiversité - Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt - Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement - Direction Départementale des Territoires de la Sarthe (72) - Direction Départementale des Territoires du Maine-et-Loire (49) - Direction Départementale des Territoires de la Mayenne (53)		

Commission thématique	Date et lieu	Objet
Groupe de travail PTGE de suivi des études quantitatives	28/03 à Avoise	Objectif : suivre l'avancée et orienter les études menées dans le cadre du PTGE : - Méthodologie des volumes disponibles entre usages en vue d'une prise d'arrêt en Préfecture de Bassin
Membres du groupe de travail « Suivi des études » parmi les membres volontaires du COPIL : - 7 élus de la CLE ou leur représentant - 8 usagers de la CLE - 5 représentants du collège de l'Etat de la CLE - Techniciens de rivières de l'ensemble des syndicats couverts par le bassin Sarthe aval - 6 membres du COPIL PTGE non-membres de la CLE		

2.3 – InterSAGE

Inter-CLE

Une séance commune des commissions locales de l'eau des bassins de l'Huisne, de la Sarthe amont et de la Sarthe aval, a été organisée en 2025.

Inter-CLE	Date et lieu	Principales discussions, conclusions, décisions
72 participants	07/02/2025 Sargé-lès-Le Mans	Adoption des rapports d'activité 2024 des CLE. Avis favorable sur les enjeux, le programme de travail et l'évaluation préliminaire du SDAGE et du PGRI Loire-Bretagne.
Ordre du jour : 1. Rapport d'activité des Commissions locales de l'eau 2024 2. Information sur le "décret SAGE 3. SDAGE et PGRI Loire-Bretagne 2028-2033 : Consultation sur les enjeux, le programme de travail, l'évaluation préliminaire des risques d'inondations et la liste des TRI		

Réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques

La journée du réseau "AGMA" a été organisée le 16 janvier à Hauterive (61) sur le périmètre du SAGE Sarthe amont. 66 personnes ont participé à cette journée d'échanges. En plus de différents points d'information, la matinée a été rythmée autour de trois ateliers d'échanges :

- Atelier n°1 : Bilan de l'étude plan d'eau menée sur le bassin de la Parence.
- Atelier n°2 : Présentation de la règle à jager.
- Atelier n°3 : Comment objectiver la restauration morphologique via le volet quantitatif ?

Enfin, 3 visites de chantiers réalisés par le Syndicat du Bassin de la Vallée de la Haute Sarthe ont été réalisées.

La 8^e Journée de l'eau

La Journée de l'eau, est un temps de fort d'échanges à l'attention des membres des Commissions locales de l'eau et des élus siégeant au comité syndical de l'EPTB Sarthe. La 8^e journée de l'eau a été organisée le 24 avril à Sargé-lès-Le Mans (72). Elle a permis de débattre des solutions pouvant être déployées pour rendre nos territoires résilients aux inondations. La matinée était consacrée à des témoignages et retours d'expérience et l'après-midi à deux ateliers :

- Les phénomènes d'inondations simulés (Maine Sciences).
- Les solutions de gestion des eaux pluviales pour une ville et un territoire résilient (ADOPTA).

2.4 – Les avis de la CLE et de son bureau

En 2025, 20 dossiers ont été transmis à la cellule d'animation de la CLE.

6 pour avis :

- SDAGE et PGRI Loire-Bretagne 2028-2033. Consultation sur les enjeux, le programme de travail, l'évaluation préliminaire des risques d'inondations et la liste des TRI : avis favorables
- Déclinaison du programme de mesures Loire-Bretagne sur le périmètre du SAGE : avis favorable.
- Schéma de Cohérence Territoriale Air Énergie Climat (SCoT-AEC) du Pays du Mans arrêté le 12 mai 2025 : avis favorable.
- Projet de zone d'activité sur le secteur des Mandrières (Communauté de communes du Pays Sabolien) : avis favorable.
- Projet d'arrêté préfectoral sarthois de protection de biotope pour l'écrevisse à pieds blancs : avis favorable.

Concernant les dossiers de déclaration (14) "loi sur l'eau", le détail est le suivant :

- Sondage, forage (rub. 1.1.1.0.) : 2 dossiers ;
- Epandage de boues de STEP (rub. 2.1.3.0.) : 3 dossiers ;
- Rejets eaux pluviales (rub. 2.1.5.0.) : 3 dossiers ;
- Modification de profil d'un cours d'eau (rub. 3.1.2.0.) : 4 dossiers ;
- Consolidation et protection de berges (rub. 3.1.4.0.) : 2 dossiers ;

Il est précisé que les dossiers de déclaration sont adressés pour information à la CLE. Son avis n'est pas sollicité dans le cadre de la procédure "loi sur l'eau". La liste des dossiers reçus est disponible auprès de la cellule d'animation de la CLE.

2.5 – La feuille de route de la Commission locale de l'eau

La feuille de route de la CLE est élaborée à la demande de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et sert de référence pour l'instruction des demandes d'aide financière. Elle définit, sur la base des objectifs définis dans la SAGE, de façon synthétique, le programme de travail que la CLE se fixe. Elle a l'intérêt de pouvoir être mise à jour au besoin.

26 actions sont détaillées jusqu'en 2030. Elles se classent soit comme des actions mutualisées avec les autres CLE portées par l'EPTB Sarthe, soit par des actions qui concernent spécifiquement la CLE du bassin de la Sarthe aval. Parmi celles-ci, figurent notamment les travaux à poursuivre sur la question quantitative (analyse HMUC, étude socio-économique) et le lancement probable de la révision du SAGE à l'horizon 2029.

Les engagements à fin 2028 sont les suivants :

- Consolider les mutualisations existantes au sein de l'EPTB Sarthe et déjà engagées avec les autres SAGE du bassin de la Maine et les structures GEMAPIennes.
- Proposer des supports de communication et de vulgarisation permettant une acculturation aux enjeux de l'eau et des bassins versants aux membres des CLE et du comité syndical de l'EPTB Sarthe.
- Mener à bien les analyses requises dans le cadre du PTGE (socio-économique) et, ultérieurement, réviser l'étude HMUC du bassin versant.
- Renforcer les mutualisations pertinentes entre les accords de territoire pilotés et coordonnés par l'EPTB Sarthe.

La feuille de route de la CLE a été validée en séance plénière le 21/11/2025 et par le comité syndical de l'EPTB Sarthe, le 18/12/2025. L'ensemble des éléments de cette feuille de route sont résumés ci-dessous.



3 – AUTRES ACTIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DE LA CLE

3.1 – Les actions de la cellule d'animation

En 2025, la cellule d'animation du SAGE Sarthe aval est ainsi organisée :

- 1 animateur de SAGE : Julie STEIN.
- 1 chargé de mission quantitatif, PTGE Sarthe aval : Clément BUJISHO.
- 1 gestionnaire administrative : Julie RAZAFIMBELO.
- 1 chargé de mission Planification des inondations et appui technique GEMAPI (volet hydraulique) : Romain BARBE.
- 1 chargé de mission géomaticien SIG, analyse territoriale : Vincent IGELNICK.

Au niveau des effectifs RH, l'année 2025 a été marquée par un congé maternité et parental de l'animatrice entre avril et décembre. L'interim sur la partie Sarthe aval a donc principalement été assurée par l'ensemble de l'équipe de l'EPTB Sarthe, c'est-à-dire la cellule d'animation du SAGE Sarthe aval, mais aussi les animateurs des SAGE Huisne (Vincent Toreau) et Sarthe amont (Eric Le Borgne). Cela a permis d'assurer la continuité de l'ensemble des projets en cours.

Il est également à noter que le poste de chargé de mission « PTGE Sarthe aval » s'est terminé en juin 2025 (contrat de projet). A compter de juillet 2025, un nouveau poste quantitatif mutualisé à l'échelle des 3 SAGE a été créé au sein de l'EPTB. Clément Bujisho occupe ce nouveau poste, ce qui permet de conserver une bonne expertise à l'échelle du bassin de la Sarthe, et tout l'historique de la démarche Sarthe aval qui se poursuit également.

Au-delà des actions liées à la CLE et au PTGE présentés ci-avant, les actions de la cellule d'animation à noter sont :

- **Appui opérationnel GEMAPI et conseil aux collectivités**

Collectivités	Objet
Syndicat de Bassin entre Mayenne et Sarthe (SBEMS)	– Participation aux différentes réunions de suivi de l'étude de cartographie du risque inondation sur le territoire du SBEMS (lien avec le PAPI)
Syndicat Mixte Est Sarthe Aval Unifié (SMSEAU)	– Analyse au droit d'une problématique de débordement à Ruaudin
SBEMS, Syndicat Mixte Vègre Deux Fonts Gée, Syndicat du Bassin versant Huisne Sarthe, DDT 72, Syndicat Mixte Est Sarthe Aval Unifié, FDPPMA 72, OFB	– Accompagnement à la prise en main de la règle à jauger (outil de mesure de débit)
CC Val de Sarthe	– Etude diagnostic de réduction de la vulnérabilité des habitations sur la commune de Guécélard : Accompagnement au lancement de la démarche de réduction de la vulnérabilité (avis sur cahier des charges) ;
CC Orée de Bercé-Belinois/ commune de Moncé-en-Belin	– Participation à une réunion de travail en janvier 2025 autour des problématiques inondations de la commune programmée en 2025 ;
Commune de Pincé	– Accompagnement à la finalisation du DICRIM (Lien avec le PAPI Sarthe) ;

- **Autres actions liées à la prévention des inondations sur le bassin Sarthe Aval**

Actions	Date
– Commémoration des inondations de 1995 : L'année 2025 a été marquée par la commémoration des inondations de 1995. Dans le cadre des 30 ans de cette crue historique, l'EPTB Sarthe a organisé une démarche spécifique sur l'ensemble du bassin versant. Une exposition a été réalisée et présentée en itinérance de janvier à mars 2025. Six communes du bassin versant ont été ciblées pour accueillir l'exposition et organiser des soirées-débats auxquelles le public était invité à échanger autour du risque inondation. En parallèle, un partenariat avec l'association Maine Sciences a permis de sensibiliser les scolaires des communes visées. Cette démarche poursuivie sur le mois de novembre 2025 a permis de toucher 1100 écoliers et d'accueillir plus de 150 participants aux soirées débats.	2 soirées débat (avec exposition itinérante sur la semaine) sur Sarthe aval : à Moncé en Belin (72) le 14/01 et à Sablé sur Sarthe le 12/03
– Participation au COPIL du PAPI des basses vallées angevines	07/03

Les actions liées à la prévention des inondations hors territoire Sarthe aval ou à l'échelle globale du bassin de la Sarthe sont présentées dans le rapport d'activité du PAPI (disponible sur le site internet de l'EPTB Sarthe).

3.2 – L'analyse territoriale et le système d'information géographique

Réalisations mutualisées au niveau des trois SAGE :

- Inondation :
 - o Appui à la réalisation des documents du PAPI.
 - o Réalisation cartographique.
 - o Création d'un guide d'utilisation d'AGIRISK.
- Création d'un totem pour repère de crue.
- Création du visuel pour les goodies eco d'eau (mousseur).
- Création du visuel pour les panneaux "Planter malin, c'est arroser moins" dans le cadre des fleurissements économes en eau des communes.

3.3 - Suivi des projets et participation aux divers groupes de travail

Un suivi global de la cellule d'animation du SAGE Sarthe aval

Les réunions auxquelles l'animation du SAGE Sarthe aval a été présente et représentée sont :

- Rencontres au sein de la CLE :
 - o Bilatérale avec FNE 72 (Ronan d'Hervé)
 - o Plusieurs échanges bilatéraux avec la profession agricole sur demande en parallèle de l'avancement du PTGE Sarthe aval
- GEMAPI :
 - o Accompagnement au lancement de la démarche de réduction de vulnérabilité de la CC Val de Sarthe
 - o COPIL SBEMS
 - o Participation au COPIL PAPI des basses vallées angevines
 - o Analyse débordement SMSEAU
 - o Réunion problématique inondations CC Orée de Bercé-Belinois
 - o Accompagnement à la prise en main de l'outil règle à jauger de l'ensemble des syndicats GEMAPI du territoire
- Sensibilisation :
 - o Matinée de sensibilisation des administrateurs du GAB 72 avec un membre du collège des élus de la CLE
 - o Intervention à l'Université du Mans
 - o Rencontre Maine Science
 - o Intervention sensibilisation avec le SMVDFG à la MFR de Bernay-en-Champagne
 - o Intervention sensibilisation avec le SMVDFG et le CPIE au lycée agricole La Germinière de Rouillon
 - o Journée de l'eau annuelle organisée par l'EPTB Sarthe pour les membres de CLE et les élus du comité syndical
 - o Réseau AGMA
 - o Intervention à la journée de l'agroécologie organisée par le Pays Vallées de la Sarthe
- Réunions interservices de l'Etat et de la Région :
 - o Comité départemental de l'eau (Préfecture de la Sarthe) (2)
- Gestion quantitative :
 - o Comités sécheresse (arrêté cadre sécheresse)) des départements de la Sarthe, du Maine-et-Loire et de la Mayenne (2)
 - o Présentation lors d'une séance de la commission planification du Comité de Bassin
 - o Participation à plusieurs réunions du Comité de Gestion de la nappe du Cénomani
 - o Présentation lors d'une conférence nationale organisée par les Régions de France
 - o Participation à une journée d'échange entre chercheurs et agents opérationnels organisée par l'AHSP et l'OSE Rennes
 - o Intervention au COPIL IDEALCO sur la thématique de la vulgarisation scientifique
 - o Intervention lors d'une conférence de l'IFREE relative à la formation à la concertation territoriale
 - o Présentation des enjeux de consommation en eau et visite de la centrale nucléaire de Chinon dans le cadre du SDGRE 49
 - o Intervention nationale FNCCR
 - o COPIL HMUC Argence le 15/03
 - o Présentation des enjeux d'un PTGE lors d'une CLE du SAGE Loir
 - o COTECH et COPIL de la définition d'une stratégie d'organisation du service de l'eau potable en Sarthe (Conseil départemental de la Sarthe)
 - o COPIL définition d'un réseau de mesure sarthois coordonné par la FDPPMA 72
 - o Suivi du Schéma Départemental de Gestion de la Ressource en Eau du CD 49 (SDGRE) : COPIL, COTECH, groupes de travail thématiques
 - o Réunion HMUC axe Loire
 - o Échange HMUC InterSAGE
 - o Échange interacteurs de la gestion quantitative à Nantes
- Agriculture :
 - o COTECH et CODOR OUGC

Une mutualisation au sein des 3 cellules d'animation :

Les 3 cellules d'animation du SBS permettent une mutualisation des actions.

- SDAGE/SAGE/Police de l'eau
 - o Réseau des animateurs de SAGE du Bassin Loire-Bretagne (AELB)
 - o Réseau des animateurs de SAGE de la région Pays de la Loire
 - o Réunion des présidents de CLE (Comité de bassin Loire-Bretagne)
 - o Groupe de travail national SAGE (Ministère de la transition écologique et solidaire)
- Ouverture à l'international :
 - o Participation à un projet de collaboration internationale entre projets de gestion de l'eau à Murcia (Espagne)

4 - MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SAGE

4.1 - Contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE

Le SAGE Sarthe aval a été approuvé le 10 juillet 2020. L'outil principal de mise en œuvre du SAGE est un contrat de financement nommé contrat territorial EAU « CT-Eau » signé entre :

- D'une part, tous les maîtres d'ouvrages qui s'engagent à porter les travaux visant la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et répondant aux objectifs du SAGE.
- Et d'autre part, les financeurs, qui sont principalement l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire. Les départements financent également certaines actions sur leur territoire.

L'année 2025 représente la cinquième année de mise en œuvre des Contrats Territoriaux Eau du SAGE Sarthe aval ; la stratégie ayant été définie initialement pour 2021-2026. Après avoir effectué le bilan de la première période 2021-2023, les deux contrats ont été renouvelés pour une nouvelle période de trois ans sur 2024-2026 :

- CT-EAU Sarthe aval sur les portions mayennaises (53) et sarthoises (72) du territoire du SAGE, piloté par le Syndicat du Bassin de la Sarthe, structure porteuse du SAGE ;
- CT-EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme (CT-EAU BVAR) couvrant notamment la portion du SAGE en Maine-et-Loire (49), piloté conjointement par le syndicat SMBVAR et le Conseil départemental 49.



Sur l'ensemble des deux contrats (cf. carte) :

	Réalisé sur la période 2021-2023	Prévisionnel pour 2024-2026
Nombre d'actions	65 actions financées	39 actions retenues (sur 55 candidatures)
Maîtres d'ouvrage	42 maîtres d'ouvrages différents	32 maîtres d'ouvrages impliqués
Montant des actions	15,2 M€ de projets	32,8 M€ de projets
Montant des subventions	11,6 M€ de subventions (AELB, Région PDL, CD49 et CD53)	16,4 M€ de subventions (AELB, Région PDL, CD49 et CD53)

La coordination de ces deux contrats permet d'assurer une cohérence territoriale à l'échelle du bassin versant de la Sarthe aval, à la fois sur la continuité des actions aux frontières et sur le même pas de temps 2021-2026. Rappelons qu'une forte mobilisation s'est faite ressentir pour ces premiers contrats en mise en œuvre de SAGE sur ce territoire.

Chaque contrat dispose de son comité de pilotage qui se réunit annuellement afin de suivre l'avancement des maîtres d'ouvrage dans leurs actions.

Deux comités de pilotage ont été planifiés sur l'année 2025 pour le CT-EAU Sarthe aval :

- Un en début d'année (4 mars) avec la première instance de cette période 2024-2026. Cela a eu lieu à Oizé avec 40 participants. L'ensemble des maîtres d'ouvrage ont partagé leurs expériences sous forme de table ronde. Trois projets ont été détaillés en plénière :
 - o La Communauté de communes du Pays Fléchois avec son programme GEMAPI.
 - o La commune d'Oizé avec la restauration de sa tourbière communale.
 - o Le Conseil départemental de la Sarthe avec l'aménagement de passes à poissons sur 3 barrages de l'axe Sarthe pour améliorer la continuité écologique.
- Un en fin d'année (12 décembre) à Avoise avec 26 participants pour effectuer un bilan avec tous les maîtres d'ouvrages fin de savoir où on se situait au niveau de l'engagement financier. A la suite de cela, la Région Pays de la Loire a consolidé un avenant au contrat pour réajuster la dernière année 2026. Cet avenant passera dans les instances régionales début 2026.

4.2 – Actions portées par l'EPTB Sarthe dans le cadre du CT-EAU Sarthe aval

Dans le cadre du CT-EAU Sarthe aval 2024-2026, l'EPTB Sarthe se porte maître d'ouvrage pour mettre en œuvre les actions dites « sans regret » en parallèle de l'élaboration du PTGE Sarthe aval. Ces actions ont été validées par la CLE et le comité syndical, sur proposition du groupe de travail « Economies d'eau » émises en 2023 :

- Mettre en œuvre le fleurissement économe en eau sur les trois communes ciblées pour Sarthe aval avec les CAUE 72, 53 et 49 : Juigné-sur-Sarthe, Saulges, Morannes sur Sarthe-Daumeray. Cette action a été initiée en 2024 et finalisée en 2025. Les plantations ont eu lieu à l'automne 2025 pour chaque commune, avec l'ensemble des partenaires, plusieurs élus et riverains, ainsi que la presse afin de communiquer sur cet événement.
- L'UFC Que Choisir a initié le déploiement de leurs « rdv conso » dès 2024 avec une convention pluri-annuelle de l'EPTB Sarthe sur les trois ans du CT-EAU. L'EPTB Sarthe les accompagne pour chercher des contacts (élus des CCAS...).

5 – ACTIONS DE COMMUNICATION

5.1 – Les publications

MES'SAGES, le bulletin d'information des bassins de la Sarthe et de l'Huisne

Le 8^e numéro de MES'SAGES a été diffusé en mars 2025. Son dossier spécial était consacré aux solutions fondées sur la nature pour lutter contre les inondations.

5.2 – Le site Web : www.bassin-sarthe.org

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les activités de la CLE et les informations sur le SAGE sont relayées sur le site portail de l'Établissement Public Territorial du Bassin de la Sarthe : www.bassin-sarthe.org. Au-delà de nouveautés sur l'ergonomie et le contenu, ce site est dit "responsive", c'est-à-dire adapté au format mobile (smartphone et tablette). Les chiffres de fréquentation du site sont les suivants pour 2025 :

- nombre de visites : 5 476.
- nombre de pages vues : 18 202.

5.3 – Le réseau social LinkedIn

L'EPTB Sarthe est présent sur le réseau social LinkedIn depuis le 15/01/2025. Les principaux chiffres à retenir sont les suivants :

- 97 abonnés.
- Page vue 299 fois.
- 6 942 impressions : nombre de fois que le contenu de sa page est apparu sur un fil d'actualité.

5.4 – Information et sensibilisation

Interventions extérieures

- Participation au Congrès National des pompiers avec exposition sur le risque inondation du 09/10 au 11/10

Relations avec les médias

- Dans le cadre de l'opération « fleurissement économe en eau », la presse locale a été conviée et relayé des articles lors du lancement de l'opération en mars à ST Léonard des Bois, puis lors des ateliers de plantation à l'automne dans chacune des 3 communes. Des relais ont été effectués via les réseaux des CAUE.

6 – BUDGET ET FINANCEMENT

6.1 – Cellule d'animation du SAGE

En 2025, l'équipe dédiée spécifiquement à l'animation et la coordination des activités la CLE est composée de 5 agents (2,36 ETP):

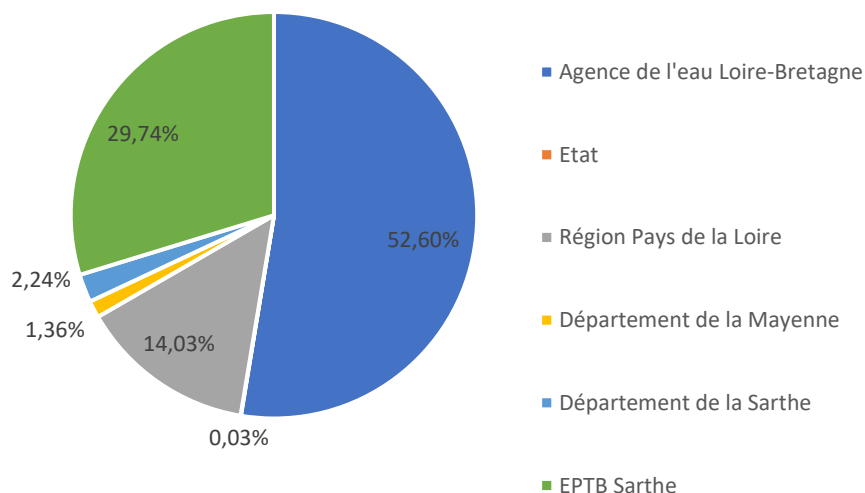
- 1 animatrice de CLE (1 ETP)
- 1 chargé de mission quantitatif « PTGE Sarthe aval » jusqu'en juin (1 ETP sur 6 mois), puis à partir de juillet 2025 1 chargé de mission quantitatif mutualisé sur l'ensemble du bassin de la Sarthe (1/3 ETP sur 6 mois)
- 1 gestionnaire administratif et comptable pour l'ensemble de la structure porteuse (1/3 ETP)
- 1 chargé de mission « Appui technique GEMAPI et Planification de la Prévention des inondations » pour l'ensemble de la structure porteuse (1/3 de 20% d'ETP)
- 1 chargé de mission "SIG, analyse territoriale" pour l'ensemble de la structure porteuse (1/3 ETP)

NB : Dans le cadre de la mise en œuvre du SAGE et du PTGE, l'EPTB Sarthe bénéficie du soutien financier de l'Etat, de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil régional des Pays de la Loire, et des conseils du Département de la Sarthe et de la Mayenne.

Les charges salariales de la cellule d'animation représentent 105 450,92 €. Les charges de fonctionnement général représentent 35 873,93 €.

Sur l'exercice 2025, la cellule d'animation (salaires et charges de fonctionnement général) du SAGE est financée à 70,26%. L'autofinancement de l'EPTB est constitué des contributions des 22 intercommunalités membres et des résultats de fonctionnement reportés et d'opérations d'ordre budgétaire.

Recettes de la cellule d'animation du SAGE Sarthe aval (animation et fonctionnement général) - 226 159,83 €



6.2 – Actions de communication

En 2025, les actions de communications et de sensibilisation réalisées sur Sarthe aval ont coûté 24 284,11 €. Cela représente l'action de fleurissement économe en eau des trois communes : Juigné sur Sarthe, Morannes et Saulges.

Les actions mutualisées à l'échelle des trois SAGE ont coûté 5 420 € (soit 1/3 en coût rapporté à Sarthe aval = 1 806,67 euros). Cela représente l'organisation des événements à l'échelle du bassin de la Sarthe (journée de l'eau et réseau AGMA), l'impression de bulletins MES'SAGES, et l'action d'économie d'eau de l'UFC Que Choisir inscrit au CT-EAU Sarthe aval mais portant sur l'ensemble du bassin de la Sarthe.

Au final, les coûts ramenés pour le SAGE Sarthe aval s'élèvent donc au total à 26 090,78 €.

7 – ANALYSE, BILAN, PERSPECTIVES

Analyse et bilan

Les tableaux suivants dressent le bilan de l'année 2025, face aux objectifs qui avaient été envisagés dans le précédent rapport d'activité :

Pour la CLE et la mise en œuvre du SAGE :	
Objectifs envisagés pour 2025	Bilan des réalisations 2025
Intégrer les attendus du "décret SAGE" paru fin 2024 dans le fonctionnement de la CLE.	Initié en inter-CLE. A parfaire en CLE Sarthe aval suite au renouvellement de 2026 (élections municipales)
Impliquer les membres de CLE dans les travaux de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne relatifs à la consultation début 2025 sur l'état des lieux et les enjeux du futur SDAGE 2028-2033.	Réalisé en inter-CLE
Maintenir la dynamique de la mise en œuvre du SAGE en facilitant l'engagement d'action avant la fin de la mandature via les contrats de financement CT-EAU en cours.	Poursuite du CT-EAU réalisé en intérim de Julie STEIN, notamment avec un avenant financier côté Région PDL pour disposer d'une enveloppe plus conséquente, ce qui prouve l'engagement des maîtres d'ouvrages et des financeurs, malgré un contexte financier difficile en 2025.
Groupes de travail - Gestion coordonnée : Accompagner les syndicats SMVDFG et SBEMS pour l'ouverture hivernale 2025-2026 sur d'autres cours d'eau sur la base du volontariat	Initier par les syndicats eux-mêmes en 2025 (du fait du congé maternité de l'animatrice Sarthe aval), accompagnement par l'EPTB à prévoir en 2026.
Groupe de travail - Economies d'eau (en lien avec le CT-EAU Sarthe aval 2024-2026) : 1- Mettre en œuvre le fleurissement économe en eau sur les trois communes ciblées pour Sarthe aval avec les CAUE 72, 53 et 49 2- Suivre l'UFC Que Choisir dans le déploiement de leurs « rdv conso » 3- Initier la réflexion pour une rencontre « Eau et agriculture » à l'échelle de l'EPTB	1- Fleurissement économe en eau réalisé sur les 3 communes dans les délais, et retours très positifs des élus, riverains, et CAUE. 2- Poursuite par l'UFC de leurs actions entre 2024 et 2026 3- Décision reportée pour fin 2026, permettant ainsi d'inclure les nouveaux membres des CLE réinstallées à la suite des élections municipales 2026
Pour la planification quantitative « PTGE Sarthe aval » :	
Objectifs envisagés pour 2025	Bilan des réalisations 2025
Suite à la validation de l'étude complémentaire, accompagner la CLE pour acter des volumes prélevables répartis par usage, en lien avec le planning de mise en place de l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'irrigation (OUGC) sur le bassin Sarthe aval, mission confiée à la Chambre d'agriculture.	Le vote des volumes prélevables ainsi que de leur répartition par usages s'est tenu lors de la CLE de juin 2025.
Réajuster le planning à suivre du PTGE (à revoir de manière itérative en fonction du renouvellement de la CLE à l'issue des municipales de 2026) selon les attentes des acteurs et les engagements pris au lancement de cette démarche : objectif d'aboutir à un programme d'action quantitatif pour le futur contrat de financement 2027-2029.	Au regard de l'évolution des attentes concernant les démarches quantitatives aux niveaux national et du bassin Loire-Bretagne, la démarche PTGE Sarthe aval a dû être ajustée pour permettre la prise d'arrêté des volumes prélevables par la Préfecture de bassin faisant suite à l'étude socio-économique.
Initier la trajectoire de sobriété à l'échelle du bassin de la Sarthe (poste quantitatif mutualisé sur l'EPTB Sarthe à partir du 1er juillet 2025, plus uniquement sur le PTGE Sarthe aval) pour chaque type de consommateur (amélioration de process industriel, gestion collective de l'irrigation, accompagnement des collectivités et des particuliers...).	Au regard de l'actualité quantitative nationale et du bassin Loire-Bretagne, il n'a pas été possible d'engager de trajectoire globale à l'échelle de l'EPTB. Une mise en commun et harmonisation des méthodes est toutefois engagée par le biais d'une commission à venir au sein du Comité Syndical de l'EPTB Sarthe.

Principales perspectives 2026

– Pour la CLE et la mise en œuvre du SAGE :

NB : il est à noter que l'animatrice du SAGE Sarthe aval reprend son poste à temps partiel (suite congé parental) en janvier 2026. Les ambitions de l'année 2026 sont donc dimensionnées en fonction de cette quotité. L'équipe de l'EPTB s'organise en parallèle pour poursuivre l'interim en appui de l'animatrice pour assurer une meilleure continuité selon les sujets.

- Accompagner au mieux le renouvellement des élus de la CLE suite aux élections municipales de 2026, en les intégrant au nouveau fonctionnement d'une telle instance selon le "décret SAGE" paru fin 2024, et acculturation des membres de CLE sur les enjeux de l'eau
- Maintenir la dynamique de la mise en œuvre du SAGE via les CT-EAU :
 - En poursuivant l'animation de COPIL sous forme de partage d'expérience et de visites terrain.
 - En établissant un bilan du CT-EAU Sarthe aval entre 2021 et 2026 (selon les attentes à définir par les financeurs).
 - En anticipant le futur contrat « accord de territoire » 2027-2029, à élaborer en co-construction entre les maîtres d'ouvrages et les financeurs (faciliter les échanges).
- Groupes de travail :
 - Gestion coordonnée : accompagner les syndicats SMVDFG et SBEMS pour l'ouverture hivernale 2025-2026 sur d'autres cours d'eau sur la base du volontariat
 - Economies d'eau (en lien avec le CT-EAU Sarthe aval 2024-2026) : organiser une journée de l'eau autour des enjeux de l'eau et de l'agriculture à l'échelle de l'EPTB

– Pour la planification quantitative « PTGE Sarthe aval » :

- Suite à la validation des volumes prélevables et de leur répartition par usage, accompagner la CLE pour initier la réflexion sur l'étude socio-économique prévue au PTGE (cadrage), en lien avec l'évolution du planning de mise en place de l'Organisme Unique de Gestion Collective de l'irrigation (OUGC) sur le bassin Sarthe aval, mission confiée à la Chambre d'agriculture.
- Initier la trajectoire de sobriété à l'échelle du bassin de la Sarthe (poste quantitatif mutualisé sur l'EPTB Sarthe, plus uniquement sur le PTGE Sarthe aval) pour chaque type de consommateur (amélioration de process industriel, gestion collective de l'irrigation, accompagnement des collectivités et des particuliers...).

Le Président de la
Commission locale de l'eau,
Antoine d'AMECOURT